

PARME Version 6.0

Passage à la déclaration sociale nominative

Date	Révision	Auteur	Modification
01/03/2021		Pierre LLEBOT	Version 0

Table des matières

1. Introduction	3
2. Portail Net-entreprises.....	3
3. Saisie des arrêts maladie dans Parme	3
4. Les bonnes pratiques pour passer à la DSN.....	10
4.1. Elimination des bulletins vide	10
4.2. Vérification du paramétrage des agents contractuels.....	11

1. Introduction

L'objectif est de préparer le passage à la déclaration sociale nominative.

2. Portail Net-entreprises

Il vous faudra tout d'abord ajouter au profil de votre compte d'accès au portail net-entreprises la déclaration DSN.

Vous trouverez la marche à suivre sur le lien suivant :

[Ajouter une déclaration / un service - MONO établissement \(custhelp.com\)](#)

3. Saisie des arrêts maladie dans Parme

Lorsque vous déclarerez votre DSN mensuelle, il sera nécessaire d'utiliser un mode opératoire bien défini lors de la saisie des arrêts maladie.

Je décris ci-dessous le résultat que vous obtiendrez en utilisant cette méthode lorsque vous aurez basculé sur ce nouveau mode de déclaration. Vous pouvez commencer à saisir les arrêts maladie de cette manière afin d'anticiper ce changement.

- Au préalable, allez dans **Environnement/Configuration de la collectivité** puis dans l'onglet **Param.** :

Collectivité : Commune Saint-Jean-De-Coloris

- Paramétrage des absences

Afficher les congés payés et les RTT sur le bulletin de salaire

Afficher les autres absences sur le bulletin de salaire

Gestion des Congés payés : En jours En heures

Nombre de jours de congés payés annuels : Jour(s)

Gestion des RTT : En jours En heures

Acquisition des RTT : Mensuel En début d'année

Nombre d'heures de RTT acquises par mois : Heure(s)

Calcul du demi traitement : En trentièmes En jours calendaires

- Prise en compte des absences en paye

Prise en compte automatique des absences dans la paye

Intégration des absences : A la saisie de l'absence A l'entrée du logiciel (avec validation)

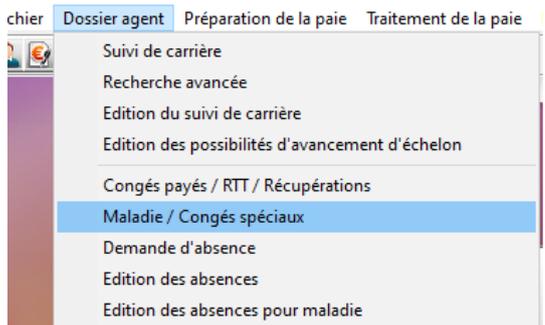
- Prise en compte du suivi de carrière

La case **Prise en compte automatique des absences** dans la paye doit être cochée.

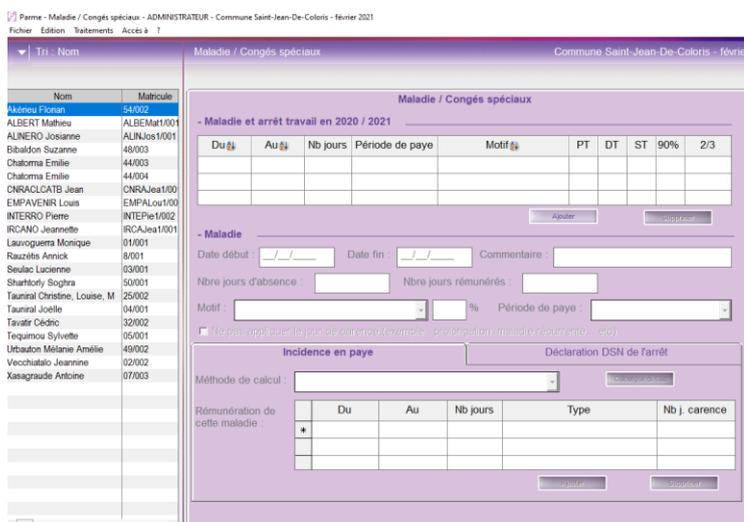
Pour l'**intégration des absences** on choisira **A la saisie de l'absence**.

Si vous modifiez ces réglages, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton **Valider**.

- Cliquez sur le menu suivant :



- La fenêtre suivante s'ouvrira :



Dans la grille de gauche, vous sélectionnerez l'agent pour lequel vous voulez saisir l'arrêt maladie puis vous cliquerez sur le bouton **Ajouter** se trouvant dans la zone **Maladie et arrêt de travail en ...**

- Vous aurez accès alors aux champs vous permettant de saisir les dates de début, de fin et le motif :

Tri : Nom Maladie / Congés spéciaux Commune Saint-Jean-De-Coloris - février

Nom	Matricule
Akénéu Florian	54/002
ALBERT Mathieu	ALBEMat1/001
ALINERO Josianne	ALINJos1/001
Bibaldon Suzanne	48/003
Chalorma Emilie	44/003
Chalorma Emilie	44/004
CNRACLATB Jean	CNRAJea1/00
EMPAVENIR Louis	EMPALou1/00
INTERRO Pierre	INTEPie1/002
IRCANO Jeannette	IRCAJea1/001
Lauvoguerra Monique	01/001
Rauzéris Annick	8/001
Seulac Lucienne	03/001
Shartlorly Soghra	50/001
Tainiral Christine, Louise, M	25/002
Tainiral Joëlle	04/001
Tavatr Cédric	32/002
Tequimou Sylvette	05/001
Urbauton Mélanie Amélie	49/002
Vecchiatalo Jeannine	02/002
Xasagraude Antoine	07/003

Maladie / Congés spéciaux

- Maladie et arrêt travail en 2020 / 2021

Du	Au	Nb jours	Période de paye	Motif	PT	DT	ST	90%	2/3

Ajouter Supprimer

- Maladie

Date début : 15/01/2021 Date fin : 05/02/2021 Commentaire :
 Nbre jours d'absence : 22,00 Nbre jours rémunérés : 21,00
 Motif : Maladie ordinaire % Période de paye : Février 2021
 Ne pas appliquer le jour de carence (exemple : prolongation, maladie récurrente,...etc)

Incidence en paye Déclaration DSN de l'arrêt

Méthode de calcul : Calcul par défaut

Rémunération de cette maladie :	Du	Au	Nb jours	Type	Nb j. carence
*					

Ajouter Supprimer Valider Annuler

Parme calculera automatiquement le nombre de jours d'absence et le nombre de jours rémunérés. Il alimentera automatiquement également le champ **Période de paye** avec la valeur de la période en cours dans Parme.

- Vous cliquerez ensuite sur le bouton **Calcul par défaut** :

Parme - Maladie / Congés spéciaux - ADMINISTRATEUR - Commune Saint-Jean-De-Coloris - février 2021
 Fichier Edition Traitements Accès à ?

Tri : Nom Maladie / Congés spéciaux Commune Saint-Jean-De-Coloris - février

Nom	Matricule
Akénéu Florian	54/002
ALBERT Mathieu	ALBEMat1/001
ALINERO Josianne	ALINJos1/001
Bibaldon Suzanne	48/003
Chalorma Emilie	44/003
Chalorma Emilie	44/004
CNRACLATB Jean	CNRAJea1/00
EMPAVENIR Louis	EMPALou1/00
INTERRO Pierre	INTEPie1/002
IRCANO Jeannette	IRCAJea1/001
Lauvoguerra Monique	01/001
Rauzéris Annick	8/001
Seulac Lucienne	03/001
Shartlorly Soghra	50/001
Tainiral Christine, Louise, M	25/002
Tainiral Joëlle	04/001
Tavatr Cédric	32/002
Tequimou Sylvette	05/001
Urbauton Mélanie Amélie	49/002
Vecchiatalo Jeannine	02/002
Xasagraude Antoine	07/003

Maladie / Congés spéciaux

- Maladie et arrêt travail en 2020 / 2021

Du	Au	Nb jours	Période de paye	Motif	PT	DT	ST	90%	2/3

Ajouter Supprimer

- Maladie

Date début : 15/01/2021 Date fin : 05/02/2021 Commentaire :
 Nbre jours d'absence : 22,00 Nbre jours rémunérés : 21,00
 Motif : Maladie ordinaire % Période de paye : Février 2021
 Ne pas appliquer le jour de carence (exemple : prolongation, maladie récurrente,...etc)

Incidence en paye Déclaration DSN de l'arrêt

Méthode de calcul : Titulaires Calcul par défaut

Rémunération de cette maladie :	Du	Au	Nb jours	Type	Nb j. carence
▶	15/01/2021	05/02/2021	21,00	Plein traitement	1,00
*					

Ajouter Supprimer Valider Annuler

Cela aura pour effet d'afficher dans le tableau **Rémunération de cette maladie** (dans l'onglet affiché **Incidence en paye**) le traitement prévu par Parme pour l'arrêt.

Sous réserve d'accord avec ce résultat, vous cliquerez sur le bouton **Valider** situé au bas de l'écran.

- La fenêtre suivante s'affichera :



Cette fenêtre ne s'affichera qu'une fois Parme paramétré pour la DSN.

- Cliquer sur **OK**. Vous basculerez alors dans le deuxième onglet **Déclaration DSN de l'arrêt** :

Maladie / Congés spéciaux

- Maladie et arrêt travail en 2020 / 2021

Du	Au	Nb jours	Période de paye	Motif	PT	DT	ST	90%	2/3

Ajouter Supprimer

- Maladie

Date début : 15/01/2021 Date fin : 05/02/2021 Commentaire :

Nbre jours d'absence : 22,00 Nbre jours rémunérés : 21,00

Motif : **Maladie ordinaire** % Période de paye : **Février 2021**

Ne pas appliquer le jour de carence (exemple : prolongation, maladie récurrente,...etc)

Incidence en paye

Dernier jour travaillé :

Date de reprise :

Date de déclaration : 26/02/2021 Commentaire DSN :

Subrogation du au Type tps partiel théra. :

Déclaration DSN de l'arrêt

Date de l'accident :

Motif de reprise : **Reprise normale (01)**

Valider Annuler

Cette fenêtre ne s'affichera qu'une fois Parme paramétré pour la DSN.

- Le curseur sera dans le champ **Dernier jour travaillé**, en cliquant sur le calendrier se trouvant derrière ce champ la valeur à saisir vous sera proposé comme suit :

- Maladie

Date début : 15/01/2021 Date fin : 05/02/2021

Nbre jours d'absence : 22,00 Nbre jours rémunérés : 21,00

Motif : **Maladie ordinaire**

Ne pas appliquer le jour de carence

Incidence en paye

Dernier jour travaillé : 14/01/2021 Date de l'accident :

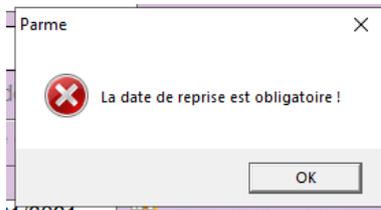
Calendrier

Janvier 2021

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

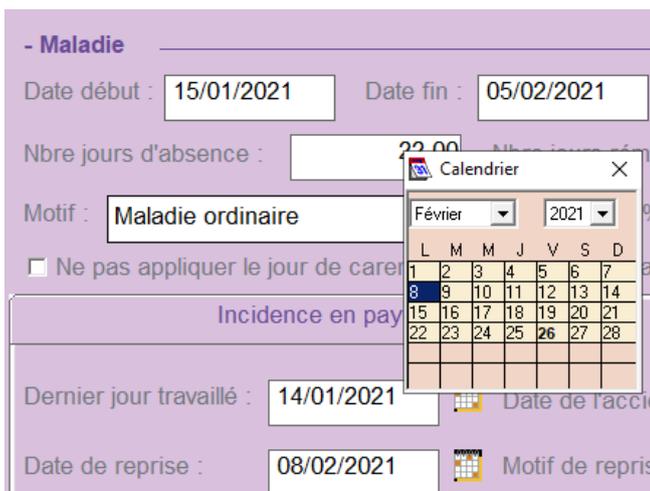
Cette fenêtre ne s'affichera qu'une fois Parme paramétré pour la DSN.

- Si vous cliquez sur la date sélectionnée (à condition que ce soit la bonne date évidemment) puis sur le bouton **Valider**, vous aurez la fenêtre suivante :



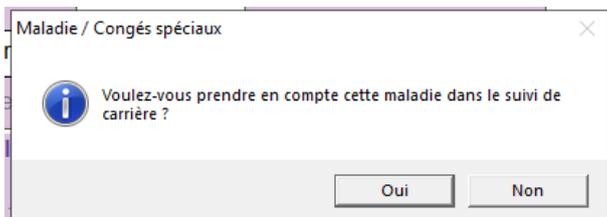
Cette fenêtre ne s'affichera qu'une fois Parme paramétré pour la DSN.

- Le même processus vous sera proposé pour le champ **Date de reprise** :



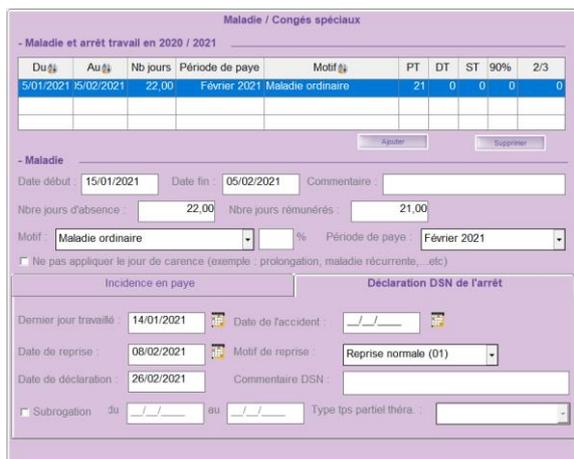
Cette fenêtre ne s'affichera qu'une fois Parme paramétré pour la DSN.

- Une fois la date de reprise saisie et la saisie validée, la fenêtre suivante apparaîtra :



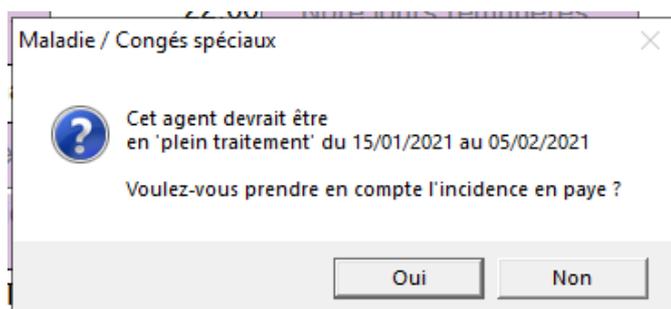
- Répondez à la question, le suivi de carrière dans Parme n'ayant pas de caractère obligatoire.

On aura le résultat suivant :

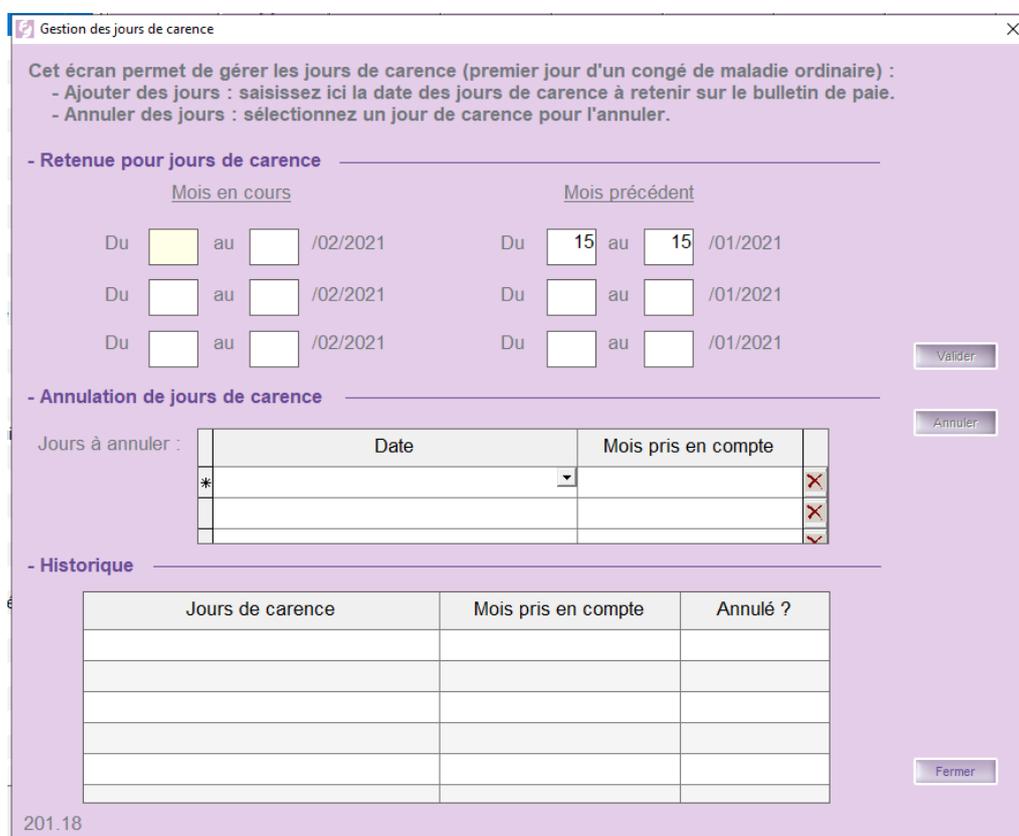


Cette fenêtre ne s'affichera qu'une fois Parme paramétré pour la DSN.

- Cliquer alors sur le bouton **Valider** se trouvant sur la droite de l'écran et la fenêtre suivante apparaîtra :



- Cliquer sur le bouton **Oui** puis sur le bouton **Fermer**.
- Dans ce cas de figure, en retournant sur le bulletin, vous pourrez vérifier qu'un jour de carence a été pris en compte sur le bulletin de l'agent, ceci est vérifiable en faisant **Evènements Paie/Jours de carence** :



- En calculant le bulletin de l'agent, un rappel automatique se calculera.

Un état de contrôle sera proposé :

Edition de contrôle des rappels automatiques								
Commune Saint-Jean-De-Coloris								
Akérieu Florian 54/002								
Rubrique	Mt avec ancienne valeur			Mt avec nouvelle valeur			Rappel	
	Base	Salarial	Patronal	Base	Salarial	Patronal	Salarial	Patronal
Mois : Janvier 2021								
Retenue sur traitement jour carence (15/01/2021)	0,00			1 325,47	-44,18 €		-44,18 €	
Retenue sur primes soumises au TPP jour carence (1	0,00			40,50	-1,35 €		-1,35 €	
Retenue sur primes exclues du TPP jour carence (15	0,00			30,71	-1,02 €		-1,02 €	
Retenue sur TPP jour carence (15/01/2021)	0,00			11,93	0,40 €		0,40 €	
Heures de traitement		130,00			125,67		-4,33	
Total par rubrique								
Retenue sur traitement jour carence (15/01/2021)							-44,18 €	
Retenue sur primes soumises au TPP jour carence (1							-1,35 €	
Retenue sur primes exclues du TPP jour carence (15							-1,02 €	
Retenue sur TPP jour carence (15/01/2021)							0,40 €	
Heures de traitement							-4,33	

Et le bulletin sera bien impacté par celui-ci :

① (Jours de carence saisis)

Bulletin | Rappels | Indiciaire | Horaire | Elus | Indemnitaire | Cumul act. | Mutuelles | Autres Rub.

Salarié : 54 / 002 Akérieu Florian - ADJOINT D'ANIMATION

- Le salaire

Heures : 125,67 Brut : 1605,66 Imposable : 1343,34 Net à payer 1281,93

N'afficher que les lignes utilisées

Rubriques	Base	Tx Sal	Mt Sal	Tx Pat	Mt Pat	P
▶ Traitement de base Indiciaire	1 546,38	330,00	1 325,47			
Indemnité différentielle			7,06			
Ma Prime			250,00			
IFSE sans logement gratuit Groupe 1	945,00	0,05	40,50			
Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG	30,71	1,00	30,71			
Rappel sur Retenue sur traitement jour carence	1 325,47		-44,18			
Rappel sur Retenue sur primes soumises au TP	40,50		-1,35			
Rappel sur Retenue sur primes exclues du TPP	30,71		-1,02			
Participation patronale Prévoyance			10,00			
Transfert Primes-Points	300,50		-11,93			
Rappel sur Retenue sur TPP jour carence (15/01/2021)	11,93		0,40			
Salaire Brut			1 605,66			

La préparation de la DSN mensuelle prendra en compte les informations relatives à cet arrêt maladie grâce à l'alimentation des champs de l'onglet **Déclaration DSN de l'arrêt** décrite plus haut.

4. Les bonnes pratiques pour passer à la DSN

4.1. Elimination des bulletins vides

La déclaration DSN mensuelle étant générée à partir des bulletins, il est nécessaire que n'apparaissent sur Parme que les bulletins nécessaires.

Or il existe une possibilité d'avoir dans Parme un certain nombre de bulletins vides comme le montre la copie d'écran ci-dessous :

Rubriques	Base	Tx Sal	Mt Sal	Tx Pat	Mt Pat	P
► Traitement de base Indiciaire	1 527,64	326,00				
Traitement de base Indiciaire (Indice mois préc.)						
Indemnité différentielle						
Nouvelle Bonification Indiciaire						
Indemnité de résidence						
Supplément Familial						
Icul indemnité compensatrice de la hausse CSG						
Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG		1,00				
Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG		1,00				
Salaires Brut						
URSSAF Maladie Régime Général				7,00		
URSSAF Maladie Régime Général Complément				6,00		
URSSAF Allocation Familiale Régime Général				3,45		
URSSAF Allocation Familiale Régime Général Cor				1,80		
URSSAF Fnal Régime Général				0,10		
URSSAF Fnal Régime Général (>50 salariés)						
URSSAF Fnal Déplafonnée Régime Général (>50)						
URSSAF Assur. Vieillesse Régime Général		0,40				
URSSAF Vieillesse Déplafonnée Régime Général				1,90		
URSSAF Vieillesse Plafonnée Régime Général		6,90		8,55		
URSSAF Vieillesse Plafonnée Régime Général (C						

Si on visualise la fiche salarié de l'agent **Rasella Jaime** (via **Préparation de la paie/Salariés**), on s'aperçoit que celui-ci n'est plus dans l'effectif de la collectivité :

Statut : Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCA

Evénements de carrière : Somme versée après départ (Début) / Somme versée après départ (Fin)

Mois payés : Janv. [x] Fév. [x] Mars [] Avr. [] Mai [] Juin [] Juil. [] Août [] Sept. [] Oct. [] Nov. [] Déc. []

Bulletin de rappel sur mois précédent(s) : Calculer un bulletin de rappel pour la période du 01/11/2020 au 30/11/2020

En fait, sur un mois précédent, il a été nécessaire de cocher la case **Calculer un bulletin de rappel pour la période du ...**

Mais la case en question restera cochée tant qu'on ne viendra pas la décocher.

Comme le bulletin de rappel ainsi que la saisie de la date de départ ont été faits, un bulletin sera généré systématiquement à cause de cette case cochée.

Il faudra absolument, dès le passage à la DSN, systématiquement venir décocher la case une fois la période contenant le bulletin de rappel archivée. Prenez d'ores et déjà l'habitude de le faire.

4.2. Vérification du paramétrage des agents contractuels

Les agents de ce type ont pu être créés dans Parme sans que toutes les informations nécessaires à la génération d'une déclaration DSN mensuelle soient saisies dans Parme.

Vous pouvez le vérifier en faisant **Préparation de la paie/Salariés** et en vérifiant le paramétrage des agents contractuels (onglet **Statut**).

Si vous trouvez que les champs indiqués ci-dessous ne sont pas renseignés :

Statut	Sit. excep	Indiciaire	Elus	Enfants	Paiement	PJ	Div / Mémo	DSN
Salarié : ALBEMat1/001		ALBERT Mathieu						
N° SS : 1 80 02 40 088 360		Identité						
- Statut								
Evènements de carrière :				Motifs DSN :				
Depuis le :	01/03/2011							
Jusqu'au :	__/__/__							
Catégorie :	Contrat d'accompagnement à l'emploi / P.E.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stagiaire du	__/__/__	Au	__/__/__	

Cette fenêtre ne s'affichera qu'une fois Parme paramétré pour la DSN.

il vous faudra les compléter comme suit :

Statut	Sit. excep	Indiciaire	Elus	Enfants	Paiement	PJ	Div / Mémo	DSN
Salarié : ALBEMat1/001		ALBERT Mathieu						
N° SS : 1 80 02 40 088 360		Identité						
- Statut								
Evènements de carrière :				Motifs DSN :				
Depuis le :	01/03/2011	Recrutement contractuel				Contrat à durée déterminée à objet défini		
Jusqu'au :	28/02/2021	Fin de contrat de travail				Fin de contrat à durée déterminée ou fil		
Catégorie :	Contrat d'accompagnement à l'emploi / P.E.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stagiaire du	__/__/__	Au	__/__/__	

Cette fenêtre ne s'affichera qu'une fois Parme paramétré pour la DSN.